



Que dois-je faire pour réclamer mon dû ?

Par **adrien25**, le **31/12/2015 à 09:43**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai un petit problème avec mon propriétaire et je ne sais pas comment le résoudre.

Je vous explique :

Ma compagne et moi avons pris notre premier appartement, lorsque nous avons visité l'appartement, il était très sale et donc l'agence nous a dit qu'un nettoyage allait être fait et aussi les peintures, je me suis donc proposé de faire les peintures en échange de l'installation d'une plaque à induction dans l'appartement. Celle-ci a pris contact avec le propriétaire qui était d'accord.

Ca fait 1 mois que nous avons tout repeints et la plaque de cuisson ne fonctionne plus donc je lui ai demandé où en étaient les mesures pour l'installation de la plaque à induction.

Celle-ci me réponds qu'un devis a été effectué par un électricien et que cela dépasse le budget du propriétaire qui était de 200€ !

Je lui ai donc bien expliqué que pour repeindre un appartement de 45m² 200€ ne serait même pas le prix de la main d'œuvre et je me retrouve donc perdu et je ne sais pas quoi faire car cette négociation c'est faite par téléphone et non pas par mail ...

Savez-vous ce que je peux faire pour obtenir mon dû? Car je me retrouve aux vacances de Noël sans quoi me faire cuire de la nourriture. mais j'ai aussi investi de l'argent pour repeindre cet appartement.

Merci par avance de vos réponses.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

PS : Désolé pour mon orthographe / grammaire & conjugaison, je ne suis pas un AS dans ça

Par **janus2fr**, le **31/12/2015 à 09:52**

Bonjour,

Est-ce un logement vide ou meublé ?

Si vide, la cuisine était-elle équipée ?
Le bail liste t-il cet électroménager ?
Autant de renseignements nécessaires pour bien vous répondre...

Par **adrien25**, le **31/12/2015 à 14:17**

Bonjour Janus2fr,

C'est un logement que nous avons juste la cuisine équipée et des armoires qui étaient incrustées dans les murs.

Oui lors de l'état de lieux, la femme l'agence immobilière à bien signalé qu'il y avait un frigo en état de marche et un un réchaud qui était soit disant fonctionnait.

Je suis à votre entière disposition pour plus de renseignements.

Merci de votre réponse en tout cas =)

Amicalement

Adrien

Par **janus2fr**, le **31/12/2015 à 17:33**

Si cette plaque de cuisson est bien listée sur l'état des lieux, elle fait partie de la chose louée et le bailleur doit en assumer le gros entretien (les menue réparations sont pour le locataire). Le bailleur doit donc, si elle est hors d'usage, en assurer le remplacement mais son obligation s'arrête à remplacer par un équivalent, pas de passer à une gamme supérieure.

Malheureusement, si vous n'avez pas formalisé par écrit votre accord, il va être difficile d'en exiger l'application...

Par **adrien25**, le **03/01/2016 à 17:36**

Bonjour Janus2fr,

Tout d'abord je vous souhaite une heureuse année 2016 avec plein de réussite et de bonheur et surtout une bonne santé.

L'accord n'a pas été formalisé par écrit mais je lui ai envoyé un mail pour avoir une preuve écrite de cet arrangement. Je vous fait un copié collé.

" Bonjour Mme xxxxxx,

Je reviens vers vous car j'attends toujours votre appel concernant la plaque de cuisson à induction. Je vous rappelle quelle devait être fournie en échange d'une remise en peinture de

l'appartement. J'ai tenu ma part du marché mais vous ne m'avez toujours pas installée cette plaque.

De plus je vous rappelle que la plaque actuelle ne chauffe quasiment pas et qu'il est donc impossible pour moi de cuisiner.

Je vous prie donc d'agir dans les meilleurs délais car je me retrouve aux fêtes de fin d'année sans pouvoir préparer de plat pour mes convives.

Merci par avance de votre réponse rapide par mail car je ne serai pas joignable par téléphone la semaine prochaine.

Je vous souhaite une bonne saint-sylvestre.

Bien cordialement

Adrien "

Qu'en pensez-vous? Avec ce mail, je pourrai faire pression sur l'agence pour avoir ma plaque ?

Merci par avance de votre réponse.

bonne journée et encore meilleurs vœux !

Par **janus2fr**, le **03/01/2016** à **21:27**

Ce mail ne démontre, hélas, pas que le bailleur était d'accord. Il n'y a que votre point de vue à vous...

Par **adrien25**, le **04/01/2016** à **10:28**

Oui bien-sûre, mais si le bailleur réponds en me disant qu'il est d'accord avec ce que je dis et ne dément pas ce que je dis, cela en fait une preuve de l'arrangement non ?

Par **adrien25**, le **11/01/2016** à **11:07**

S'il vous plait @janus2fr, l'agence fait la morte, je ne sais pas quoi faire ... Que puis-je faire ?

Merci par avance

Bonne journée